

Titre du poste :	<i>Commis bibliothèque à temps partiel</i>
Statut :	Poste 1 – 9 heures/semaine Poste 2 – Remplacement/sur appel
Service :	Loisirs, culture, vie communautaire
Entrée en fonction :	Le plus tôt possible

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par ses milieux de vie de qualité, son périmètre urbain dynamique entouré de secteurs en milieu de villégiature. Destination de choix pour être le terrain de vie et de jeux de nombreuses adeptes de loisirs, de déplacements actifs et recherchant une terre d'accueil riche, diversifiée en activités et en services, tout en étant située près d'un pôle majeur en services et infrastructures. Avec près de 14 000 résidents, Prévost est en pleine expansion et se démarque par sa forte vitalité autant sur le plan développement résidentiel, commercial et industriel que par la mise en valeur de son paysage bâti et naturel.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité de la coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire, le titulaire de ce poste accueille et informe les usagers de la bibliothèque municipale. Il enregistre les transactions de documents, inscrit les nouveaux utilisateurs et met à jour leurs données personnelles.

EXIGENCES

- ✓ Diplôme d'études secondaires ;
- ✓ Connaissance des logiciels Word, Excel, Outlook et systèmes pertinents ;
- ✓ Facilité d'apprentissage à de nouveaux logiciels ;
- ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais usuel ;
- ✓ Expérience de travail dans une bibliothèque, un atout.

QUALIFICATIONS REQUISES

- ✓ Entregent ;
- ✓ Habilité à communiquer verbalement et par écrit ;
- ✓ Notions de base en matière de classement, un atout.

HORAIRE & CONDITIONS DE TRAVAIL

La semaine de travail est variable, principalement répartie de soir et de fins de semaine.

Poste #1 9 heures / semaine

9 heures par semaine, le vendredi soir et samedi du mois de septembre au mois de juin. La personne peut être appelé pour effectuer des remplacements en plus de son horaire durant cette période. En période estivale, l'horaire est de 35 h / semaine, du lundi au vendredi de 11 h à 19 h.

Poste #2 (remplacements)

Possibilité de remplacement au besoin durant l'année scolaire et durant la saison, de semaine jours et soirs et le samedi de jour. Le titulaire du poste est appelé à effectuer des remplacements lors de la période de vacances, lorsque requis.



CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective, 19.19\$/h à 22.58\$/h.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du site emploi@ville.prevast.qc.ca.
Les candidatures doivent être déposées avant dimanche 13 avril 2025.

Nous vous remercions de votre intérêt à rejoindre l'équipe de la Ville de Prévost. Veuillez prendre note que nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue et que tout autre dossier de candidature sera conservé et réévalué pour de prochaines opportunités.

La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse, et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi. L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.